

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par

M. Saulignac, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Philippe Brun, Mme Karamanli, M. Vicot et
Mme Untermaier

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.